



DROIT A L'IMAGE **DROIT A LA PUBLICATION** **VILLE DE CERNY.**

Je soussigné(e) autorise la diffusion des photos de mon enfant.....
..... qui auront été prises dans le cadre de l'accueil
extrascolaire, de l'accueil périscolaire et des nouvelles activités périscolaires :

Dans le bulletin municipal.

Sur le site internet de la ville.

Sur le Facebook de l'ACM de Cerny.

[cocher la/les case(s) correspondante(s)]

Les textes de référence s'y rapportant :

Signature obligatoire des parents :

- Code civil : articles 7 à 15
Article 9 : respect de la vie privée
- Code pénal : articles 226-1 à 226-7
Atteinte à la vie privée
- Code de procédure civile : articles 484 à 492-1
Procédure de référé
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés
Article 38



DROIT A L'IMAGE **DROIT A LA PUBLICATION** **VILLE DE CERNY.**

Je soussigné(e) autorise la diffusion des photos de mon enfant qui
auront été prises dans le cadre de l'accueil extrascolaire, de l'accueil périscolaire et des nouvelles activités
périscolaires :

Dans le bulletin municipal.

Sur le site internet de la ville.

Sur le Facebook de l'ACM de Cerny.

[cocher la/les case(s) correspondante(s)]

Les textes de référence s'y rapportant :

Signature obligatoire des parents :

- Code civil : articles 7 à 15
Article 9 : respect de la vie privée
- Code pénal : articles 226-1 à 226-7
Atteinte à la vie privée
- Code de procédure civile : articles 484 à 492-1
Procédure de référé
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés
Article 38